

rivière. Cette variation est valable pour des densités de haies allant de 30 à 200 m de haie par hectare. Cet effet est toutefois moins important en cas de fortes pluies ou lorsque les sols sont engorgés après une période très humide. L'influence du bocage est d'autant plus importante que les sols sont secs. La disposition des haies sur la pente renforce cet effet. Et par exemple, des haies placées en bas de pente seront plus efficaces que des haies en amont...



Photo 3-7. La haie en bordure de rivière joue un rôle crucial pour le filtrage des éléments lessivés. Mais elle maintient également les berges en les consolidant. Le brûlage systématique dénude progressivement le sol, l'exposant à l'érosion du courant lors des crues. Si la suppression de la haie a pu faire gagner quelques kilos de raisin à ce viticulteur du Gard, lors des prochains orages cévenols, on peut craindre sérieusement la perte de grande quantité de terre avec l'érosion liée aux crues violentes.

## 3.2. Haie et qualité de l'eau

### 3.2.1. Les enjeux

En 2004, l'Institut Français de l'Environnement (IFN) a dressé une carte de la pollution des cours et des plans d'eau en France au cours de l'année 2002. Il en résulte que seuls 3 % des prélèvements se sont révélés exempts de toutes traces de pollution d'origine agricole. Certes, pour la moitié des prélèvements, les traces étaient suffisamment minimes pour permettre la production d'eau potable et ne pas engendrer de troubles majeurs pour la vie biologique des rivières. Néanmoins, pour 38 % des relevés, la qualité était jugée de moyenne à médiocre et pour les 8 % restants, la teneur en pesticides

interdisait toute utilisation de l'eau et mettait en danger l'équilibre écologique des rivières et plans d'eau concernés. Concernant les eaux souterraines, la situation n'est guère plus brillante avec un quart des prélèvements nécessitant un traitement chimique préalable pour rendre potable l'eau testée, et ce, malgré le filtrage naturel par les couches successives du sol. La situation est particulièrement préoccupante, d'autant plus que le niveau d'intrants par hectare place la France en tête des pays les plus consommateurs en la matière... Les principaux résidus sont essentiellement les substances liées aux désherbants, dont certains sont maintenant interdits (l'aminotriazole, l'atrazine, le diuron, le glyphosate, et l'isoproturon). Mais les agriculteurs ne sont pas les seuls responsables de cette pollution. En effet les particuliers (jardins et potagers familiaux), les entreprises d'espaces verts (y compris communales!) ou les golfs ne sont pas en reste dans l'utilisation excessive de produits phytosanitaires.



Photo 3-8. Les éléments polluants sont emportés par les pluies par les ruissellements de surface mais également, et c'est plus difficile de le quantifier, en subsurface...

La pollution par les nitrates est l'autre facette de la pollution des rivières en France. Si l'on tient compte des recommandations de la directive nitrates de la Commission Européenne, les eaux du robinet ne devraient pas dépasser 50 mg/l. En 2003, ce n'était pas le cas dans 74 départements français où ce seuil était fréquemment dépassé et où les eaux avaient parfois tendance à l'eutrophisation (prolifération des algues). Ces chiffres issus du Ministère de l'Ecologie ont confirmé la poursuite de la dégradation de la qualité de l'eau dans les secteurs déjà pollués. Deux grandes régions sont touchées : l'Ouest et le Nord de la France, principales régions céréalières, maraîchères ou d'élevage intensif.